



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 27 juin à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 19 juin conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. FILONI, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. HABANI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. BASTELICA, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. SBRAGGIA à M le maire, Mme BIANCAMARIA à Mme COSTA, M. PAOLINI à Mme OTTAVY-SARROLA, Mme BERNARD à Mme SICHI, Mme FALCHI à Mme NADAL, Mme ZUCCARELLI à Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. DELIPERI à M. ARESU, Mme PILLOTTI à M. VANNUCCI, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI.

Etaient absents :

M. CAU, Mme JEANNE, M. CASTELLANA, M. FERRARA, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. CHAREYRE, Mme GRIMALDI D'ESDRA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. LEONETTI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	28
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme MASSEI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20180627-2018_149-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2018
Affichage : 04/07/2018

Pour l'autorité compétente par délégation

Séance du mercredi 27 juin 2018
Délibération N°2018/149

Attribution de subventions à diverses associations



Monsieur le maire expose à l'assemblée :

Dans le cadre de sa politique de soutien aux associations, la ville d'Ajaccio apporte chaque année une aide financière, contribuant ainsi au développement de la vie associative.

Il vous est proposé, pour l'année 2018, de procéder à l'individualisation de subventions pour les associations ci-après :

Individualisation de subventions à diverses associations

Désignation	Montant
Chapitre 65 - article 6574	
Fonction 025 – Divers ENV 429	
Fédération Française des AC 39/45, TOE et Victimes de Guerre de la Corse	200 €
Section Dle de l'Association Nationale des Membres de l'Ordre National du Mérite	200 €
Section Dle de la Société d'Entraide des Membres de l'Ordre National de la Légion d'Honneur	700 €
Association du Personnel en Retraite de la Gendarmerie et Gendarmes AC	200 €
Association 212 ^{ème} des Médaillés Militaires d'Ajaccio	250 €
Association Rhin et Danube	250 €
Union Départemental des Associations de Combattants 2A	250 €
Union Nationale des Combattants (UNC) Corse du sud	250 €
Association 173 ^{ème} et 373 ^{ème} Régiment d'Infanterie de la Corse du sud	800 €
Association Per a Pace	1 000 €
Société Mycologique d'Ajaccio	300 €
Association pour la Recherche Archéologique Sous-marine – ARASM	1 200 €
Association St Jean les Cannes	3 000 €
Syndicat UNSA	2 000 €
TOTAL	10 600 €
Fonction 025 – Divers ENV 17311	
Association I Pescadori in Festa	5 000 €
TOTAL	5 000 €
Fonction 7 – Logement	
ADIL 2A	6 000 €
TOTAL	6 000 €
Fonction 12 – Hygiène et salubrité	
Société Protectrice des Animaux	3 000 €
Association Société Corse de Défense des Animaux	3 000 €
TOTAL	6 000 €

Les crédits nécessaires sont prévus au compte 65 du budget de l'exercice 2018.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de Monsieur Charles VOGLIMACCI, Adjoint délégué
Et après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
 Vu le Budget Primitif de l'exercice 2018 ;
 Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 22 juin 2018,

DECIDE
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

de procéder à l'individualisation de subventions pour les associations comme détaillé dans le tableau ci-dessous :

Individualisation de subventions à diverses associations	
Désignation	Montant
Chapitre 65 - article 6574	
Fonction 025 – Divers ENV 429	
Fédération Française des AC 39/45, TOE et Victimes de Guerre de la Corse	200 €
Section Dle de l'Association Nationale des Membres de l'Ordre National du Mérite	200 €
Section Dle de la Société d'Entraide des Membres de l'Ordre National de la Légion d'Honneur	700 €
Association du Personnel en Retraite de la Gendarmerie et Gendarmes AC	200 €
Association 212 ^{ème} des Médaillés Militaires d'Ajaccio	250 €
Association Rhin et Danube	250 €
Union Départemental des Associations de Combattants 2A	250 €
Union Nationale des Combattants (UNC) Corse du sud	250 €
Association 173 ^{ème} et 373 ^{ème} Régiment d'Infanterie de la Corse du sud	800 €
Association Per a Pace	1 000 €
Société Mycologique d'Ajaccio	300 €
Association pour la Recherche Archéologique Sous-marine – ARASM	1 200 €
Association St Jean les Cannes	3 000 €
Syndicat UNSA	2 000 €
TOTAL	10 600 €
Fonction 025 – Divers ENV 17311	
Association I Pescadori in Festa	5 000 €
TOTAL	5 000 €
Fonction 7 – Logement	
ADIL 2A	6 000 €
TOTAL	6 000 €
Fonction 12 – Hygiène et salubrité	
Société Protectrice des Animaux	3 000 €
Association Société Corse de Défense des Animaux	3 000 €
TOTAL	6 000 €

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer tout acte administratif et à passer toute convention relative à ces aides financières ;

DIT

que les crédits nécessaires sont prévus au compte 65 du budget de l'exercice 2018.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE



Laurent MARCANGELI

